

Royaume de Belgique

**Déclaration de la Belgique à la Conférence d'Examen des Etats
Parties au Programme d'Action des Nations Unies sur le Commerce
illicite des Armes Légères et de Petit Calibre sous tous ses aspects**

**prononcée par S.E. Monsieur Karel De Gucht,
Ministre des Affaires Etrangères et Président en exercice de l'OSCE**

New York, 26 juin 2006

Monsieur le Secrétaire général,
Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames,
Messieurs,

C'est en septembre 2005 qu'ici même nous avons tous réaffirmé l'importance vitale d'un système multilatéral efficace, fondé sur le droit international, pour mieux affronter les menaces et défis multiformes et interdépendants auxquels le monde doit faire face.

Parmi ces menaces et défis figure – et nous en sommes tous bien d'accord comme en témoignent les conclusions du Sommet 2005, – le commerce illicite des armes légères et cela principalement à deux titres :

- d'abord, son impact négatif sur le développement, la paix et la sécurité et le respect des droits de l'homme ;
- et puis, ses effets pervers sur la sécurité humaine, c'est à dire sur la situation sécuritaire individuelle des personnes, en particulier les plus vulnérables, comme les centaines de milliers de victimes civiles, hommes, femmes et enfants.

Par l'adoption en 2001 du Programme d'Action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, nous avons donné le signal politique de vouloir nous en occuper sérieusement et de concert.

L'avons-nous, pour autant, fait de manière efficace ?
Avons-nous véritablement contribué au renforcement du droit international, fondement de tout système multilatéral efficace ?
Telles sont les questions que nous devrions nous poser aujourd'hui, en pleine transparence et sans complaisance.

D'emblée j'aimerais ajouter la voix de la Belgique à l'appel de Genève sur la violence armée et le développement, lancé le 7 juin dernier. J'en retiens en particulier la volonté exprimée d'endiguer la prolifération, le trafic illégal et l'utilisation illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que des munitions, et de parvenir entre autres à un contrôle des armes légères, comprenant les transferts d'armes et le courtage illicite. La Belgique souscrit pleinement à l'engagement de soutenir le respect total des droits humains, de promouvoir le règlement pacifique des différends fondé sur la justice et l'Etat de droit, et d'œuvrer pour combattre l'impunité. Nous voulons encourager le développement d'institutions de sécurité publique efficaces et responsables. Je souligne à ce titre toute l'importance que la Belgique attache au concept de bonne gouvernance, applicable aussi dans le domaine des petites armes.

Monsieur le Président,

Permettez-moi de brièvement évoquer les initiatives législatives prises en Belgique depuis 2001 pour la mise en oeuvre du Programme d'Action. Je commencerai par la toute récente loi du 9 juin dernier qui introduit un contrôle rigoureux sur la possession d'armes par des particuliers sur le territoire belge. Dorénavant, toutes les armes à feu sont soumises à autorisation, et la détention d'armes prohibées est désormais punissable. Cette loi prévoit également la mise en place d'un Registre central des armes et d'un Service fédéral d'armes. Afin de promouvoir ces nouvelles dispositions, une campagne de sensibilisation publique vient d'être lancée, appelant nos citoyens à se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions. Les armes non régularisées seront collectées, sécurisées et en fin de parcours détruites. Notre approche s'inspire de la prémisse que le trafic illicite des armes ne peut être combattu effectivement que si nous disposons de critères bien définis pour le commerce et la possession d'armes licites. La Belgique fera rapport sur l'application de cette nouvelle loi à la prochaine occasion qui se présentera aux Nations-Unies en 2007.

Consciente que la lutte contre la prolifération des armes légères passe notamment par une réglementation renforcée des critères régissant l'octroi des licences d'exportation ou de transit, la Belgique a adopté le

26 mars 2003 une législation intégrant les critères du Code de conduite de l'Union européenne en matière d'exportations d'armes. La Belgique devenait ainsi le premier pays à avoir intégré dans sa législation nationale tant les critères que les dispositions opérationnelles de ce Code de conduite.

Il est dès lors logique que la Belgique soutienne activement toute proposition visant l'adoption au niveau mondial de critères clairs pour les transferts d'armes. C'est la raison pour laquelle nous promouvons toutes les démarches en faveur d'un traité international sur le commerce d'armes. Nous préférons des engagements juridiquement contraignants qui pourraient s'inspirer de bonnes pratiques en vigueur ainsi que des engagements politiques déjà adoptés à plusieurs niveaux. Dans ce contexte, je pourrais citer le document des Nations Unies sur le marquage et traçage, domaine dans lequel la Belgique dispose d'un certain know how que nous serions heureux de partager avec nos partenaires. J'évoque également le document élaboré par l'OSCE en matière de certificats d'utilisateur final et de procédures de vérification des exportations de petites armes. Enfin je souligne l'importance d'entamer sans plus tarder des négociations au sein des Nations-Unies sur un instrument international efficace en matière de courtage. La Belgique quant à elle a adopté en 2003 des mesures législatives permettant de réglementer et de contrôler les activités des courtiers qui d'ailleurs doivent être dûment enregistrés afin de pouvoir exercer leur profession.

Je suis persuadé qu'une telle approche graduelle de « building blocks » et de volontarisme au niveaux national, régional et multilatéral nous mènera finalement vers un accord mondial sur les transferts d'armes.

Monsieur le Président,

Il n'y a pas de politique sans investissement. La Belgique se rend compte de ses responsabilités en la matière. Depuis 2001, outre sa contribution dans le cadre de l'Union européenne et ses contributions régulières à d'autres institutions internationales, la Belgique a alloué plus de 5 millions d'Euros à la coopération et l'assistance internationale dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères. Ces fonds ont soutenu des projets visant notamment la sensibilisation, la destruction de stocks ainsi que des programmes de Désarmement, Démobilisation et Réintégration, en particulier en Afrique centrale, une région qui est particulièrement touchée par le fléau du trafic illicite. Nous maintiendrons et renforcerons notre engagement tout en l'élargissant vers d'autres continents.

Nous nous félicitons de ce que l'Union européenne soit en train de mettre sur pied un plan d'investissement accompagnant la stratégie qu'elle a adoptée en décembre 2005 en matière de petites armes et de leurs munitions. Je profite de cette occasion pour me rallier entièrement à l'intervention faite par la Présidence de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

En tant que Président en exercice de l'OSCE, j'assume une responsabilité particulière pour représenter cette organisation régionale dans l'enceinte des Nations Unies. Je le ferai avec d'autant plus de conviction qu'il est indéniable que l'OSCE a développé un acquis important dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des petites armes. C'est la raison pour laquelle j'aimerais partager avec vous quelques idées qui pourraient illustrer la contribution que l'OSCE en tant qu'organisation régionale fait aux efforts des Nations Unies.

Mr Chairman,

Let me start by quoting from the OSCE Strategy to address threats to security and stability in the 21st century, adopted in December 2003 : "The OSCE will meet the new challenges on the basis of important strengths, namely its broad membership, from North America to Europe and parts of Asia, and its multidimensional concept of common, comprehensive, co-operative and indivisible security. Many of the threats of a political-military nature, such as destabilizing accumulations of conventional weaponry, illicit transfers of arms and the proliferation of weapons of mass destruction, remain of great concern to the OSCE Participating States. Armed threats posed by terrorists and other criminal groups require particular attention."

It should thus come as no surprise that the OSCE has been setting the trend by devoting particular attention to the development of common standards and guidelines on some of the key issues related to the arms trade. Building on the Small Arms and Light Weapons Document, adopted in 2000, the OSCE agreed in 2004 on Principles for the Export Control of MANPADS, on Standard Elements of End User Certificates and Verification Procedures for Small Arms Exports and on Principles on the Controls of Brokering in Small Arms.

It is interesting to see how, occasionally, the international system advances on the basis of concentric circles. In certain areas of its work on small arms, the OSCE has been able to benefit from previous work done

Nous nous félicitons de ce que l'Union européenne soit en train de mettre sur pied un plan d'investissement accompagnant la stratégie qu'elle a adoptée en décembre 2005 en matière de petites armes et de leurs munitions. Je profite de cette occasion pour me rallier entièrement à l'intervention faite par la Présidence de l'Union européenne.

Monsieur le Président,

En tant que Président en exercice de l'OSCE, j'assume une responsabilité particulière pour représenter cette organisation régionale dans l'enceinte des Nations Unies. Je le ferai avec d'autant plus de conviction qu'il est indéniable que l'OSCE a développé un acquis important dans le domaine de la lutte contre le trafic illicite des petites armes. C'est la raison pour laquelle j'aimerais partager avec vous quelques idées qui pourraient illustrer la contribution que l'OSCE en tant qu'organisation régionale fait aux efforts des Nations Unies.